



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

☎ 04.76.21.85.26.

☎ 04.76.49.03.79.

N/Réf. DELCOM **15-11**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Du Comité Syndical
du 23 mars 2011**

Le vingt trois mars deux mille onze, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 14 mars 2011

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 16 Votants : 17

Présents : M.BAFFERT, V.BELLE, Y.BOULARD, J.CARRIER, C.COIGNÉ C.DIDIER, G.FRIER, J. GAUTHIER, F.GILABERT, V.GONNET, G.JULLIEN, M.MASTROMAURO, P.MOLINARO, M.REPELLIN, D.ROUX(2), J.TESSAIRE.

Absents excusés : M.BROUZET, A.CARBONARI

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Objet : **ADMINISTRATION GENERALE - GROUPEMENT DE
COMMANDES**

Vérifications périodiques réglementaires : Autorisation de signer les marchés de services

Rapporteur : Michel BAFFERT

DELCOM 15-11

Le Président expose :

Le président rappelle qu'un groupement de commandes a été constitué. Il regroupe les communes de Fontaine, Noyarey, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Veurey-Voroize, le SIRD, les CCAS des communes de Seyssinet-Pariset et de Sassenage ainsi que l'EPIC de Sassenage. Il concerne les vérifications périodiques réglementaires à effectuer sur les ERP..

Le SIRD a coordonné ce groupement pour la passation de marchés dont l'objet porte sur les vérifications périodiques obligatoires concernant :

- les installations électriques et éclairages de sécurité
- les installations de gaz combustible et hydrocarbure
- les systèmes de sécurité incendie
- les ascenseurs
- les appareils et accessoires de levage
- les aires de jeux
- les extincteurs et RIA
- les équipements sportifs (buts de hand, basket, foot et rugby)

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Tous les lots (1 à 8) ont fait l'objet d'une procédure par appel d'offres ouvert définie à l'article 33 du CMP.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 1^{er} mars 2011.

La CAO du 1^{er} mars 2011 a décidé d'attribuer les marchés aux offres économiquement les plus avantageuses suivantes, en application des critères pondérés annoncés dans le règlement de la consultation :

N°LOT	Attributaire	Montant du marché (€ HT)
1 : contrôle des aires de jeux	DEKRA 36 avenue Jean Mermoz BP8212 69008 LYON Cedex 08	4 285.00
2 : contrôles principaux des équipements sportifs : buts de handball, de basket-ball, de football et de rugby.	DEKRA 36 avenue Jean Mermoz BP8212 69008 LYON Cedex 08	5 420.00
3 : contrôle des appareils de levage	APAVE 16 avenue de Grugliasco BP148 38431 ECHIROLLES	2 695.00
4 : contrôle des ascenseurs	DEKRA 36 avenue Jean Mermoz BP8212	1 930.00

	69008 LYON Cedex 08	
5 : contrôles des installations électriques et des éclairages de sécurité	QUALICONSULT Parc de Crécy 4 rue Claude Chappe 69771 St DIDIER au MONT d'OR	22 792.23
6 : contrôle des installations de gaz combustible et hydrocarbure	APAVE 16 avenue de Grugliasco BP148 38431 ECHIROLLES	7 910.00
7 : contrôle des installations des moyens de secours : SSI catégories A et B	VERITAS Inovallée 405 rue Lavoisier 38334 MONTBONNOT	2 807.59
8 : contrôle des extincteurs et RIA	DESAUTEL ZI 16 rue de Mayencin 38400 St MARTIN D'HERES	5 678.40
	TOTAL	53 518.22 € HT

Le détail par membre du groupement est le suivant :

	LOT 1 : aires de jeux collectives	LOT 2 : équipements sportifs	LOT 3 : appareils de levage	LOT 4 : ascenseurs	LOT 5 : électricité	LOT 6 : gaz	LOT 7 : SSI	LOT 8 : extincteurs RIA
SEYSSINS	425.00 € HT	660.00 € HT	550.00 € HT	138.00 € HT	2 960.00 € HT	1 200.00 € HT	273.90 € HT	736.80 € HT
SEYSSINET-PARISSET	1 430.00 € HT	840.00 € HT	440.00 € HT	X	3 467.00 € HT	900.00 € HT	X	967.20 € HT
CCAS SEYSSINET-PARISSET	X	X	X	208.00 € HT	652.00 € HT	250.00 € HT	155.52 € HT	120.00 € HT
FONTAINE	1 610.00 € HT	1 710.00 € HT	687.50 € HT	990.00 € HT	9 279.00 € HT	3 200 € HT	1 313.29€ HT	2 503.20 € HT
SASSENAGE	560.00 € HT	1 280.00 € HT	687.50 € HT	318.00 € HT	3 740.00 € HT	1 200 € HT	550.80 € HT	784.80 € HT
CCAS SASSENAGE	X	X	X	78.00 € HT	120.23 € HT	100.00 € HT	X	31.20 € HT
EPIC SASSENAGE	X	X	X	X	369.00 € HT	100.00 € HT	183.60 € HT	105.60 € HT
NOYAREY	70.00 € HT	450.00 € HT	165.00 € HT	X	736.00 € HT	360.00 € HT	183.60 € HT	163.20 € HT
VEUREY-VOROIZE	190.00 € HT	150.00 € HT	165.00 € HT	78.00 € HT	844.00 € HT	400.00 € HT	X	192.00 € HT
SIRD	X	330.00 € HT	X	120.00 € HT	625.00 € HT	200.00 € HT	146.88 € HT	74.40 € HT

De part ses équipements et ses activités, le SIRD est concerné uniquement pour les lots 2, 4, 5, 6, 7 et 8.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L5211-2 et L2122-21

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59

Vu le budget primitif

Vu le procès verbal de la CAO du 1^{er} mars 2011

Vu le rapport de Monsieur le Président

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature des marchés par Monsieur le Président avec les entreprises attributaires désignées par la Commission d'Appel d'Offres pour la réalisation des vérifications périodiques des lots 2, 4, 5, 6, 7 et 8

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

✓ AUTORISE Monsieur le président à signer les marchés de services, et toutes les pièces y afférant, des lots 2, 4, 5, 6, 7 et 8 nécessaires à la vérifications périodiques réglementaires des établissements du SIRD.

Le comité syndical, après débat

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 24 mars 2011
Le Président
Michel BAFFERT